

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

N°A-2023-05

Séance du : 17 février 2023

Convocation du : 08 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Mesdames Anny Martin, Christine Ricci,
Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Alain Carlier, Gabriel
Doublet, Christian Dupessey, Dominique Frei, Jean-Michel Vouillot,

Membres représentés : Patrick Bartolo représenté par Luc Deley
suppléant,

Membres excusés : Pascal Ganty, Jean-Marie Martin, Natacha Raccimolo,
Ludovic Wisznieswski,

Préambule :

Avant l'examen du budget primitif, le Maire des communes de plus de 3 500 habitants, le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Art L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Locales) qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles présentent un rapport qui a vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Le rapport d'orientation budgétaire doit comporter :

- Les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement)
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des dépenses et recettes
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 7 jours avant la réunion.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Contexte général :

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (GLCT TS) a été créé en 2006 et regroupe la République et Canton de Genève, Annemasse Agglo et la Commune de Monnetier-Mornex. Il a pour objet l'organisation du service des remontées mécaniques du téléphérique du Salève.

Le téléphérique du Salève est « le symbole de notre caractère transfrontalier et le symbole de ce que nous sommes, un territoire en mutation et plein de promesses » G. DOUBLET extrait discours cérémonie des vœux intercommunaux – Dauphiné du 26 janvier 2023

Le GLCT TS a délégué l'exploitation du téléphérique dans le cadre d'une délégation de service public.

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé le 26 mars 2019 avec la société STS pour une période de 12 ans allant du 01/04/2019 au 31/03/2031.

Les travaux de réhabilitation des gares ont débuté en octobre 2021, mais le chantier a pris son essor en 2022 et l'inauguration de la pose de la 1^{ère} pierre a été organisée le 03/06/2022. Au 31/12/2022, le montant des travaux payés représente 3 409 K€.

Dans le cadre de la recherche de financements, l'Etat et Canton de Genève a obtenu un complément de financement :

- De 486 759 € (500 000 CHF) provenant d'une fondation privée genevoise (avril 2022),
- De 500 000 € provenant du fonds privé Rothschild (janvier 2023).

La société « Les Carrières du Salève » a été sollicitée pour une aide financière. Après négociation, cette société consent à attribuer au GLCT TS une participation financière totale de 30 000 € qui sera versée en 3 fois entre 2023 et 2025 (10 000 €/an).

Données financières et comptables :

Le résultat comptable du budget du GLCT TS pour l'exercice 2022

Dans l'attente de l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2022, le résultat peut être estimé conformément au tableau ci-dessous :

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2022	838 379,60	1 240 002,60	2 078 382,20
Dépenses 2022	1 049 724,43	4 590 176,71	5 639 901,14
RESULTAT 2022	- 211 344,83	- 3 350 174,11	- 3 561 518,94
Résultat antérieur	2 259 122,43	2 260 112,53	4 519 234,96
RESULTAT FINAL	2 047 777,60	- 1 090 061,58	957 716,02
Restes à réaliser en dépenses		560 610,38	560 610,38
Restes à recouvrer en recettes	-	1 369 435,77	1 369 435,77
		- 281 236,19	1 766 541,41

1/ Les orientations pour 2023

1-1/ le fonctionnement

Les charges de fonctionnement estimées à 966 K€

Les charges courantes sont estimées à 462 K€. Elles sont composées des frais d'entretien et de maintenance (dont 128 K€ pour la déconsignation électrique, mécanique et remise en route du téléphérique), frais d'études, impôts et taxes, frais d'assurance (dont assurance dommage aux biens 49 K€, assurance tous risques chantier gare basse 12 K€ et dommage ouvrage gare basse 21 K€), contribution du GLCT TS à Annemasse Agglo en compensation des prestations fournies par le personnel de l'Agglo (42K€) et provision pour future grande inspection prévue en 2025 (55 K€).

Le solde de la subvention à verser au Syndicat Rocaille Bellecombe pour les travaux d'assainissement sera inscrit à hauteur de 97 K€ sur un montant total de 315 K€ (218 K€ déjà versé en 2022). Il est précisé que cette charge sera transférée en investissement et amortie sur une durée de 4 ans.

Les charges financières (**107K€**) représentent les intérêts des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes et de la Banque Cantonale Genevoise pour le financement des travaux de remplacement des câbles du téléphérique et les intérêts de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Société Générale pour un montant de 3 000 K€.

La dotation aux amortissements (**290 K€**) et une provision pour dépenses imprévues (**10 K€**) complètent les dépenses d'exploitation.

En ce qui concerne les ressources :

Les contributions des membres restent identiques à celles de 2022. Le montant global représente 546 000 € répartis de manière suivante :

Commune de Monnetier-Mornex :	6 770 €
Etat et Canton de Genève :	273 000 €
Annemasse Agglo :	266 230 €

La reprise de l'excédent de fonctionnement (1 767 K€) après affectation du résultat en section d'investissement complètera le financement de la section de fonctionnement.

La différence positive entre les recettes et les charges constituera l'autofinancement affecté à la section d'investissement (virement à la section d'investissement).

1-2/ l'investissement

En 2023, les crédits d'investissement seront consacrés d'une part aux « restes à réaliser » de 2022 (dépenses engagées mais non mandatées avant la clôture des comptes) pour un montant de 561 K€ concernant les frais d'études et de maîtrise d'œuvre relatifs à l'opération de réhabilitation des Gares (329 K€) et les travaux de remontée mécanique (232 K€).

Le GLCT TS mobilisera 90 K€ pour les travaux concernant les remontées mécaniques à réaliser en 2023.

Il est prévu d'inscrire des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 155 K€ (notamment étude et maîtrise d'œuvre complémentaire, aménagement extérieur mur d'escalade, maîtrise d'œuvre remontées mécaniques).

Un crédit de 179 K€ sera inscrit en prévision d'acquisitions foncières (parking gare inférieure+ frais d'acte).

L'autorisation de programme avec crédits de paiement de 2021 à 2023 devra être actualisée pour tenir compte d'une part des options retenues et de l'actualisation des prix et d'autre part pour allonger l'échelonnement des crédits de paiement jusqu'en 2024.

L'estimation à prendre en compte dans l'APCP représente 11 018 K€ (hors études et frais de maîtrise d'œuvre dont le montant est évalué à 1 710 K€ et hors participation SRB pour réseau d'assainissement). Les crédits de paiement pour 2023 sont prévus à hauteur de 7 216 K€

L'actualisation de l'APCP est la suivante :

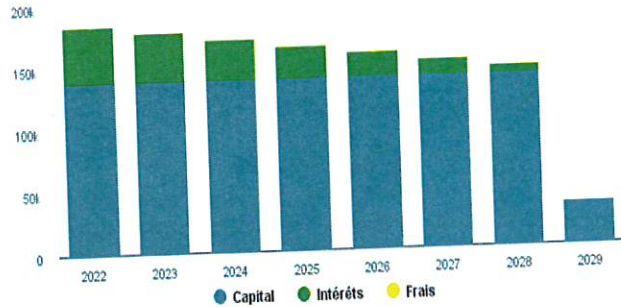
Réalisé 2021 :	193 110.14 €
Réalisé 2022 :	3 409 378.88 €
Crédits de paiement 2023 :	7 215 639.00 €
Crédits de paiement 2024 :	199 999.98 €
Total	11 018 128.00 €

Le 2^{ème} acompte de la participation à l'Agence France locale complète les dépenses d'investissement pour 3 100 €.

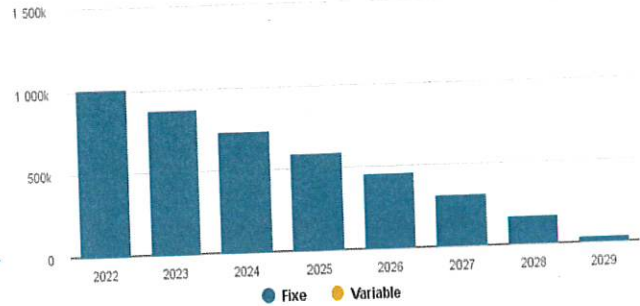
2/ la dette actuelle

Elle est constituée de deux emprunts souscrits auprès de la Banque Cantonale Genevoise et de la Caisse d'Epargne des Alpes pour le financement des travaux de remplacement des câbles du téléphérique (montant total initial 2 100 000 €).

Evolution de l'annuité



Extinction de l'encours



L'annuité globale (intérêts + capital) de ces deux emprunts représente, en 2023, 178.5 K€ soit une diminution de 6.5 K€ par rapport à 2022.

En 2023, il est prévu un recours à l'emprunt de 3 500 K€ qui générerait une annuité supplémentaire de 225 K€ sur la base d'un taux d'intérêt de 4% sur 25 ans.

3/Prospective financière

3-1/Fonctionnement Dépenses

Budget de fonctionnement du GLCT	Hypothèse prospective							
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
Charges de fonct.			265,00	570,00	607,80	500	500	500
Fournitures administratives	0,00					42 000	42 000	42 000
Prestations Agglo	25 000,00	30 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	65 950,00	50 000	52 020
Assurances	3 943,49	3 578,03	3 594,72	3 929,99	69 123,25	26 000,00	5 000	5 000
Etudes	19 815,00	20 925,25	25 910,00	7 050,00	30 818,75	51 500,00	1 000	1 000
Annonces insertions, relations publiques	15 113,86	1 170,00		5 171,22	43 938,29	128 000,00	5 000	273 800
Frais d'entretien, maintenance	5 525,77	4 099,47	319 513,30	45 961,12	2 151,64	34 500,00	1 000	10 000
Honoraires	4 430,90	1 833,42	341,51	29 270,00	4 374,66	32 200,00	32 844	33 501
Impôts et taxes	41 644,00	44 028,00	44 552,00	25 385,00	28 030,00	111 537,00	172 981	173 712
Charges financiers	72 321,23	65 677,83	59 102,50	52 340,61	45 705,93	38 537,00	172 522	173 270
- Intérêts sur emprunt	71 300,58	64 738,47	58 259,83	51 614,24	45 052,15	68 000,00		
- Intérêts sur ligne de trésorerie						546,00	459	442
- Rémunération garantie Etat de Genève	1 020,65	939,36	842,67	726,37	653,78	4 454,00		
- frais sur ligne de trésorerie								
Contrôles et entretien	0,00		954,25			118 280,00		
Charges transférées en investissement			270 171,00	43 139,85	289 044,84	10 000,00	10 000	10 000
Autres dépenses (ou imprévues)	11 746,86	35 790,52	28 073,21	23 812,22	20,99			
Charge exceptionnelle (ALBIZZATI)					212 397,78			
Subvention SRB			54 760,00	54 760,00	54 760,00	54 760,00	54 760	
Provision grande inspection						290 193,00	767 792	710 949
Dotations amortissements	183 778,04	185 491,24	225 982,79	225 817,73	228 750,50	965 420,00	1 142 877	1 312 482
Total charges	383 319,15	392 593,76	1 073 220,28	557 207,74	1 049 724,43			

Recettes

libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
Produits de fonct.								
Loyer Swisscom	123 399,20	128 054,19	129 014,78	81 511,70	0,00	0,00	0	15 000
Redevance restaurant	4 953,52	6 094,07		5 987,67			15 000	15 000
Redevance affermage	140 304,00	838 305,00		18 768,00			565 000	
Remboursement contrôles par STS								
Autres recettes			0,06	2 899,45	3 334,76			
Régularisation loyer Swiscom								
Remb Contribution Foncière des Entreprises								
Remb dépenses marketing 2013								
Reprise sur provision								
Transfert charges en investissement				1 536,67				
Reprise subventions	236,40	236,40	236,40	1 418,40	0,00	0,00	258 876	258 876
Reprise sur provision								273 800
Transfert de charges			270 171,00		289 044,84	118 280,00		
Solde compensation fin.								
Contribution des membres	472 000,00	472 000,00	472 000,00	546 000,00	546 000,00	546 000,00	648 000	648 000
Excédent reporté	950 336,45	1 307 910,42	2 360 006,32	2 158 208,28	2 259 122,43	1 766 541,41	0	172 602
Total des produits	1 691 229,57	2 752 600,08	3 231 428,56	2 816 330,17	3 097 502,03	2 430 821	1 486 876	1 368 278
Solde section fonctionnement	1 307 910,42	2 360 006,32	2 158 208,28	2 259 122,43	2 047 777,60	1 465 401,41	343 999	55 796
Part affectée à l'investissement						1 465 401,41	171 397	34 955
Excédent reporté	1 307 910,42	2 360 006,32	2 158 208,28	2 259 122,43	2 047 777,60	0,00	172 602	20 841

Dans l'hypothèse proposée, la contribution des membres augmente de + 102 000 € à compter de 2024 (passant ainsi de 546 000 € à 648 000 €)

3-2/Investissement Dépenses

Budget d'investissement du GLCT - programmation pluriannuelle						Hypothèse prospective			
	libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
Dépenses opérations									
MOe, frais d'études+coordination sécurité+remontées méca	101 975,11	0,00	0,00	0,00	816	9 749	0	0	0
- Etude remontées mécaniques					816				
- Etude remontées mécaniques (reports)						9 749			
Indemnisation candidats non retenus + jury	80 915,11								
Annonces	450,00	928,20	720,00	4 770,00	2 340	2 000	4 000	4 000	0
Annonces remontées mécaniques					900				
Annonces travaux gares					1 440				
Remp matériel restaurant	16 937,80	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	0
- Mise aux normes électriques restau	3 903,20								
- friteuses, tunnel de lavage vaisselle RAR	13 034,60								
Remp matériel téléphérique et restaura	1 518,70				5 600,00				
Mise aux normes accessibilité restaurant et gares									
Acquisitions foncières ATMB						178 500			
Remontée mécanique Tourets de stockage des câbles - treuils y compris études et				5 000,00		90 000			
Travaux remontées mécaniques (reports)						232 001,58			
Transfert de charges en investissement			270 171,00						
Participation adhésion Agce France Locale					3 100	3 100	3 100		
Reprise subventions	236,40	236,40	236,40	1 418,40	0	0	258 876	258 876	0
Travaux gares + Moe et études	112 774,75	142 253,01	528 679,57	316 668,21	4 121 373	7 807 279	200 000	0	0
- Moe et études suivant marché	112 774,75	108 227,57	377 455,07	94 455,27	382 136,64	154 500			
- Moe et études (reports marché)+révision						318 859,80			
- surplus cotisation assurances									
- Autres dépenses									
- Autres études		20 685,44	151 224,50	29 102,80	40 812,16				
- Autres études reports									
- Autres études reports (management projet)		13 340,00							
- Travaux, révisions et aléas				193 110,14	3 409 378,88	7 215 639	199 999,98		
- Transfert charges en investissement (DO + assainissement)					289 044,84	118 280			
- Travaux, révisions, aléas (reports)									
Remboursement capital dette	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000	224 337	234 153	0
Total dépenses	373 892,76	283 417,61	939 806,97	473 456,61	4 451 624,02	8 462 629,38	949 188	755 904	0

SLOW

Recettes

Budget d'investissement du GLCT libellé	Recettes					Hypothèse prospective		
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
Recettes d'investissement								
Affectation résultat						281 236		
Virement section de foncion.	0	0	0	0		1 465 401	171 397	34 955
Sortie immobilisations				43 140				
Amortissements et provisions	183 778	185 491	225 983	225 818	228 750,50	290 193	767 792	710 949
Subventions	1 851 374	0	0	0	385 940	836 999	10 000	10 000
- Loterie romande	994 451							
- Fondation privée genevoise	856 923							
- Région					317 439,23			
- Région (reports)						486 998,77		
- République Française (DRAC)					60 000,00			
- République Française (DRAC) (reports)						140 000,00		
- Département (mise en valeur patrimoniale)						200 000,00		
- Département (mise en valeur patrimoniale) (reports)								
- Fondation du patrimoine						10 000	10 000	10 000
- Financement participatif (carrières du Salève)								
- Autres recettes					8 500,58			
Subventions supp	0	0	0	1 542 437	486 760	3 176 560	0	0
- Etat de Genève - Fonds privé (Fonds Rothschild)				1 000 000		500 000,00		
- Etat de Genève - Fonds privé					486 759,60			
- FEDER						1 732 372		
- FEDER (reports)						233 838		
- INTEREG Fédéral Suisse								
- INTEREG Fédéral Suisse (reports)								
- Département FDIS				542 437				
- Département FDIS (reports)						542 437		
- INTEREG Cantonal						167 913		
Emprunt						3 502 302		
Total des recettes	2 035 152	185 491,24	225 982,79	1 811 395	1 101 449,91	9 552 691	949 188	755 904
Résultat d'investissement de l'exercice	1 661 259	-97 926	-713 824,18	1 337 938	-3 350 174,11	1 090 061,58	0	0
Résultat antérieur	72 666	1 733 925	1 635 998,74	922 175	2 260 112,53	-1 090 061,58	0	0
Résultat d'investis cumulé	1 733 925	1 635 998,74	922 174,56	2 260 113	-1 090 061,58	0,00	0	0
Résultat de fonctionnement	1 307 910	2 360 006,32	2 158 208,28	2 259 122	2 047 777,60	0,00	172 602	20 841
Solde final	3 041 836	3 996 005,06	3 080 382,84	4 519 235	957 716,02	0,00	172 602	20 840

Synthèse de gestion

Synthèse de gestion						Hypothèse prospective		
Années	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
Dépenses Réelles de Fonctionnement	127 220	141 425	463 204	181 150	431 463	513 930	147 803	428 263
Recettes Réelles de Fonctionnement	740 657	1 444 453	601 015	655 167	549 335	546 000	1 228 000	663 000
Excédent brut de gestion	613 437	1 303 029	137 811	474 017	117 872	32 070	1 080 197	234 737
Dépenses financières	72 321	65 678	59 103	52 341	45 706	106 537	172 522	173 270
Recettes financières								
Epargne brute	541 116	1 237 351	78 708	421 677	72 166	-74 467	907 675	61 467
Remboursement capital dette	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	224 337	234 153
Epargne nette	401 116	1 097 351	-61 292	281 677	-67 834	-214 467	683 338	-172 686
Dépenses d'investissement réalisées ou envisagées	233 656	143 181	799 571	332 038	4 311 624	8 322 629	465 976	262 876
FDR N-1	1 023 003	3 041 836	3 996 005,06	3 080 383	4 519 235	957 716	0	172 602

Financement des investissements

Financement des investissements	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Hypothèse prospective		
						2023	2024	2025
Subventions	1 851 374	0	0	0	385 940	836 999	10 000	10 000
Subventions supp	0	0	0	1 542 437	486 760	3 176 560		
Epargne nette	401 116	1 097 351	-61 292	281 677	-67 834	-214 467	683 338	-172 686
Produit cession immobilisation				1 537	0	0	0	0
Provision grde inspection			-54 760	-54 760	-54 760	-54 760	-54 760	0
Charges transférées	0	0	0	0	0	118 280	0	273 800
Emprunt	0	0	0	0	0	3 502 302	0	0
Mobilisation du fonds de roulement	1 023 003	3 041 836	3 996 005	3 080 383	4 519 235	957 716	0	172 602
Total financements	3 275 492	4 139 186	3 879 953	4 851 273	5 269 340	8 322 629	638 578	283 716
Besoin de financement complémentaire	-3 041 836	-3 996 005,06	-3 080 382,84	-4 519 234,96	-957 716	0	-172 602	-20 840

Besoin de financement complémentaire : en 2023, le budget est équilibré, le fonds de roulement est nul en raison du recours à l'emprunt de 3 512 K€.

En 2024 et 2025, le GLCT TS, le besoin de financement est négatif, le GLCT TS dispose donc d'un fonds de roulement excédentaire en raison de l'augmentation de la contribution des membres (+102 K€).

Dans l'hypothèse de prospective financière proposée, les investissements programmés sont financés par un montant très important de subventions = **8 266 K€**

Le recours à l'emprunt représente 3 512 K€.

***Définition d'une AP/CP (article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

« Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2023 et du débat qu'il a suscité.

La Présidente,
Anny Martin

Signé par : Anny MARTIN
Date : 21/02/2023
Qualité : GLCT - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.